

## **Le régime parlementaire est-il plus démocratique que celui présidentiel ?**

### Introduction :

#### 1) *Accroche*

- Lincoln : la démocratie est « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple »

#### 2) *Définitions*

- La démocratie
  - Différence entre la démocratie par le sort et la démocratie par le choix
  - Les régimes parlementaire et présidentiel = la démocratie par le choix
- Le régime parlementaire
  - La prééminence du pouvoir législatif
- Le régime présidentiel
  - L'élection du PDR au SUD

#### 3) *Volet historique*

- Construction du régime parlementaire au R-U
  - Mentionner la diffusion du régime + l'existence des différentes formes d'organisation
- Construction du régime présidentiel aux Etats-Unis
  - Le régime s'inspirant de celui du R-U  
MAIS : s'en éloigne

#### 4) *Délimitation du sujet*

- On va s'intéresser qu'aux régimes du R-U et des E-U → régimes fondateurs

#### 5) *Présentation des enjeux du sujet*

- Le caractère plus démocratique du régime parlementaire

- La séparation des pouvoirs profite à la puissance législative dans un régime parlementaire → peut apparaître plus démocratique

MAIS : deux élections au SUD du régime présidentiel → peut apparaître plus démocratique

6) *Intérêt du sujet*

- Pratique : la pertinence de la distinction est remise en cause → le pouvoir exécutif détermine la volonté générale dans les deux régimes

7) *Problématique*

- Le régime parlementaire est-il plus démocratique que celui présidentiel ?

8) *Annonce du plan*

Étant donné que le régime parlementaire garantit une meilleure représentation du corps social (I.) et un contrôle plus étendu de l'action publique (II.) que le régime présidentiel, il apparaît davantage démocratique.

I. Une meilleure représentation du corps social du régime parlementaire

Le régime parlementaire garantit une meilleure représentation du corps social que le régime présidentiel, en raison de la prééminence du pouvoir législatif sur celui exécutif (A) qui garantit une meilleure représentation des articulations de la société politique (B).

**A. La prééminence du pouvoir législatif du régime parlementaire**

- Séparation des pouvoirs
  - Stricte : trois pouvoirs égaux → E-U = régime présidentiel
  - Souple : le pouvoir législatif domine celui exécutif → R-U = régime parlementaire

MAIS : remise en question de cette distinction, qui reste cependant pertinente

DONC : le régime parlementaire apparaît plus démocratique

**B. Le parlement en tant que l'instance de représentation des articulations de la société politique**

- L'élection des représentants au SUD
  - Deux élections séparées : deux interventions du peuple → E-U
  - Une élection : une intervention → R-U

MAIS : plus d'élections n'impliquent pas plus de démocratie

- PDR : représentant de l'unité → proche des dictatures
- Parlement : la pluralité de la nation

DONC : le régime parlementaire apparaît plus démocratique

## II. Le caractère davantage démocratique du contrôle de l'action publique du régime parlementaire

Étant donné que le contrôle de l'action publique du régime parlementaire s'exerce par le biais de l'engagement de la responsabilité politique du gouvernement (A) et que le gouvernement ne peut pas se maintenir contre la volonté du parlement (B), le régime parlementaire apparaît plus démocratique que celui présidentiel.

### **A. La responsabilité politique du régime parlementaire**

- Responsabilité politique : engagement devant le Parlement → membres élus
- Responsabilité pénale : devant la Cour suprême → membres désignés

DONC : le régime parlementaire apparaît plus démocratique

### **B. La confiance du pouvoir législatif en tant que condition *sine qua non* de l'action du pouvoir exécutif**

- E-U : le PDR peut gouverner sans la majorité au Congrès
- R-U : l'exécutif ne peut pas de maintenir contre la volonté du parlement

DONC : le régime parlementaire apparaît plus démocratique